

**Objet** : Obligation de dépôt de vos documents sur **PROVIGIS** au plus tard **10 jours** après réception de ce courrier.

Madame, Monsieur,

En application du décret n° 2011-1601 du 21 novembre 2011 relatif à la lutte contre le travail dissimulé et afin d'être en conformité avec les obligations réglementaires françaises liées à la loi Anti-corruption n° 2016-1691, dite loi « Sapin 2 », et au « Devoir de Vigilance », le Groupe NGE a mis en place un dispositif de mise en conformité, visant à renforcer son plan de vigilance en matière de lutte contre la corruption, de respect des droits humains et de mitigation de l'impact environnemental lié à ses activités.

NGE a mandaté la société PROVIGIS, membre de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC), pour la collecte de vos documents.

**Le dépôt de vos documents sur la plateforme Provigis est gratuit.**

Vous devez notamment fournir les documents suivants :

- Kbis (datant de moins de 3 mois) ou équivalent
- Attestation de Vigilance URSSAF disponible depuis le site [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr), ou équivalent (RSI, AGESEA, MDA, etc.)
- Liste nominative des travailleurs étrangers (LNTE) hors CE (un modèle est disponible depuis la plateforme)
- Fiche de renseignements éthique et conformité
- Fiche de renseignements RSE
- Pour les transporteurs : Attestation de régularité fiscale, Attestation d'assurance responsabilité civils circulation, Licence de transport en cours de validité
- Autres documents en fonction de votre activité

1) Si vous avez déjà un compte sur Provigis :

Vous pouvez charger les documents en vous connectant à Provigis [en cliquant ici](#). Vous pouvez également accéder à votre compte depuis le site public de Provigis <https://www.provigis.com> en cliquant sur « Se Connecter ».

2) Si vous n'avez pas encore de compte :

Dans le cas où votre société n'aurait pas encore de compte fournisseur actif, le support Provigis préinscrira votre société puis une notification vous sera adressée afin de finaliser la création de votre compte. Vos identifiants d'accès sécurisés ainsi créés vous permettront de déposer les documents listés. Si votre compte existe déjà, assurez-vous qu'il est à jour.

Pour toutes questions, les équipes de Provigis et de NGE se tiennent à votre disposition :

• **L'Assistance Provigis** :

- Contacter le service support par email en cliquant sur le bouton rouge "Assistance" à droite de votre écran, disponible depuis votre interface fournisseur ou depuis ce formulaire : <https://support.provigis.com/hc/fr/requests/new>
- Contactez les agents de l'équipe support par téléphone au 01 83 75 55 20. Une hotline téléphonique est disponible du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (17h le vendredi).

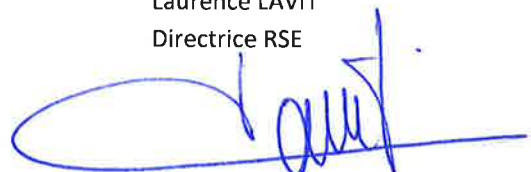
• **Vos contacts client** :

- Guillaume DREBEL ([gdrebel@nge.fr](mailto:gdrebel@nge.fr)), Direction RSE
- Laure CARPEZA ([lcarbeza@nge.fr](mailto:lcarbeza@nge.fr)), Charles BUTHION ([cbuthion@nge.fr](mailto:cbuthion@nge.fr)), Direction Achats
- Pour les transporteurs : Jennifer SOLIGNAC [jsolignac@nge.fr](mailto:jsolignac@nge.fr)
- Pour les Entreprises de Travail Temporaire : Céline MENANT [cmenant@nge.fr](mailto:cmenant@nge.fr)

Eric BESSIERE  
Directeur Achats



Laurence LAVIT  
Directrice RSE



*Merci de ne pas tenir compte de ce courrier si votre mise à jour est en cours ou effectuée.*